

# DOSSIER DE REALISATION ZAC DU PARC DU TECHNOPÔLE



*Vue du Sud du Parc du Technopole*

## PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE DE LA ZAC INTERNES AU PROJET.....</b>	<b>5</b>
2.1.	LES VOIES D'ENTREE DU SECTEUR SUD.....	6
2.2.	LES VOIES D'ENTREE DU SECTEUR NORD.....	7
2.3.	LES RUES DE DESSERTE DU QUARTIER HABITAT .....	8
2.4.	LA RUE DES FRERES PRILLOT .....	11
2.5.	LA RUE « DES FORTINS CENTRE ».....	12
2.6.	LES CHEMINEMENTS DOUX .....	13
2.7.	L'AMENAGEMENT DU VALLON .....	14
2.8.	LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	15
2.9.	LES RESEAUX.....	18
<b>3.</b>	<b>EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE HORS PERIMETRE DE ZAC .....</b>	<b>22</b>
<b>4.</b>	<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET MOYEN DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS....</b>	<b>23</b>

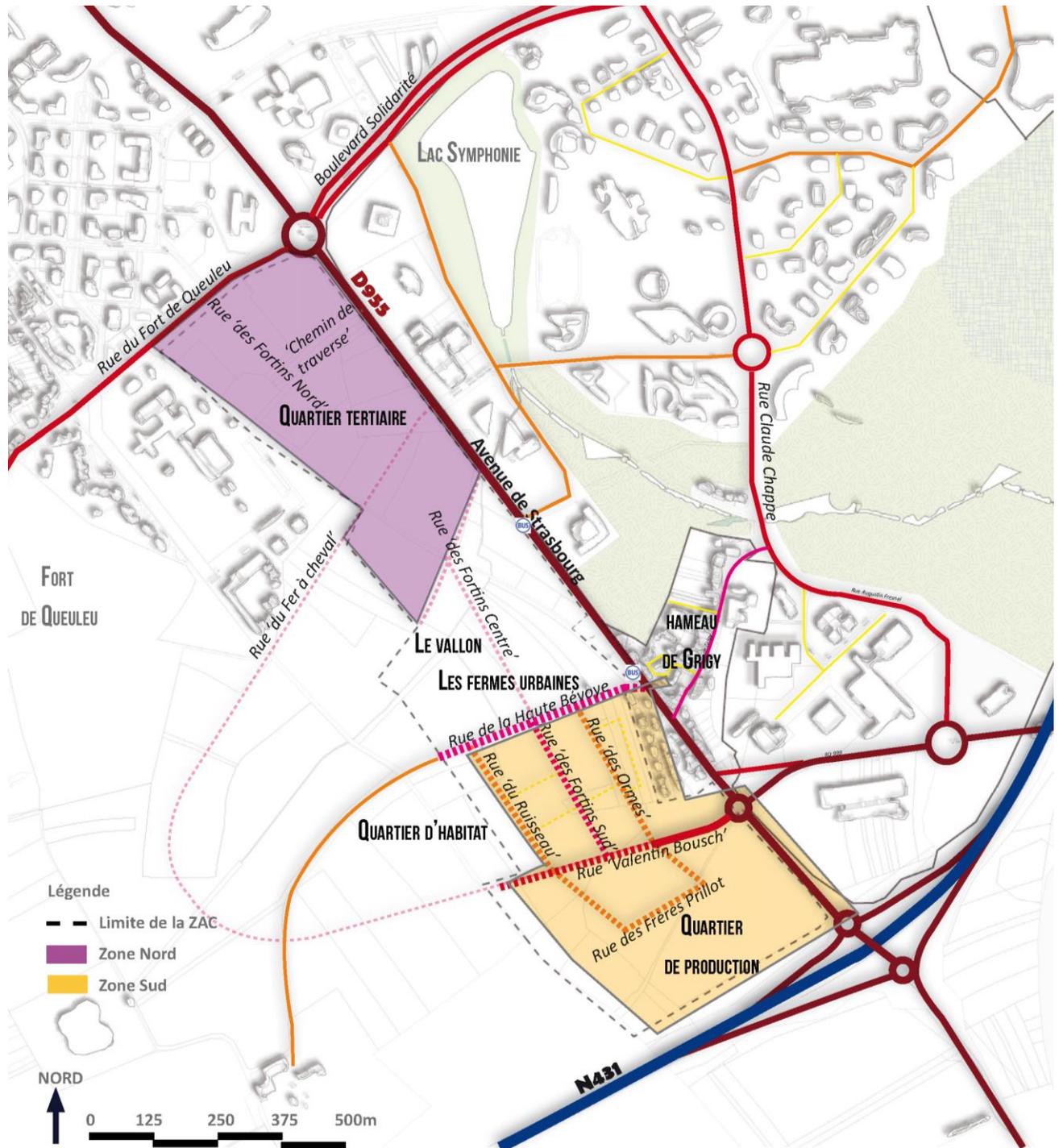
## 1. **PREAMBULE**

L'aménagement du Parc du Technopôle nécessitera la réalisation échelonnée dans le temps d'un programme des équipements publics composé principalement de voies et espaces publics décrits ci-après.

Ce programme comprend deux types d'équipements publics en fonction de leur localisation par rapport au périmètre de ZAC (dans et hors ZAC) :

- Les équipements publics d'infrastructure de la ZAC, internes au projet et nécessaires à la desserte et à la viabilisation du Parc du Technopôle.  
(Réseau viaire, espace public, assainissement, réseaux divers, espaces verts, etc.)
- Les équipements publics d'infrastructure situés en dehors du périmètre de la ZAC et qui accompagnent les aménagements de la ZAC.

## 2. EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE DE LA ZAC INTERNES AU PROJET



## 2.1. LES VOIES D'ENTREE DU SECTEUR SUD

### 2.1.1. Rue Valentin Bousch

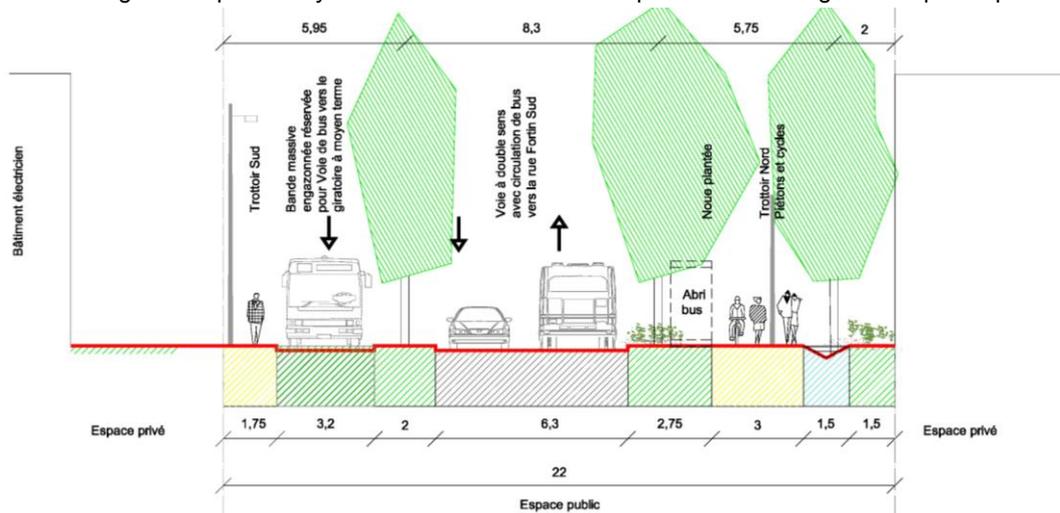
La rue Valentin Bousch se connecte sur le giratoire existant entre l'avenue de Strasbourg et la route d'Ars Laquenexy. Elle est la voie d'entrée principale de la ZAC depuis le Sud.

Elle permet la desserte du secteur « Production » et du secteur « Habitat ».

D'une largeur de 22m, elle est dotée d'une voie de circulation double sens de 6,3m, pouvant accueillir une circulation poids lourds. Le profil de la voie varie en fonction de son positionnement à l'Est ou à l'Ouest de la rue des «Fortins Sud » :

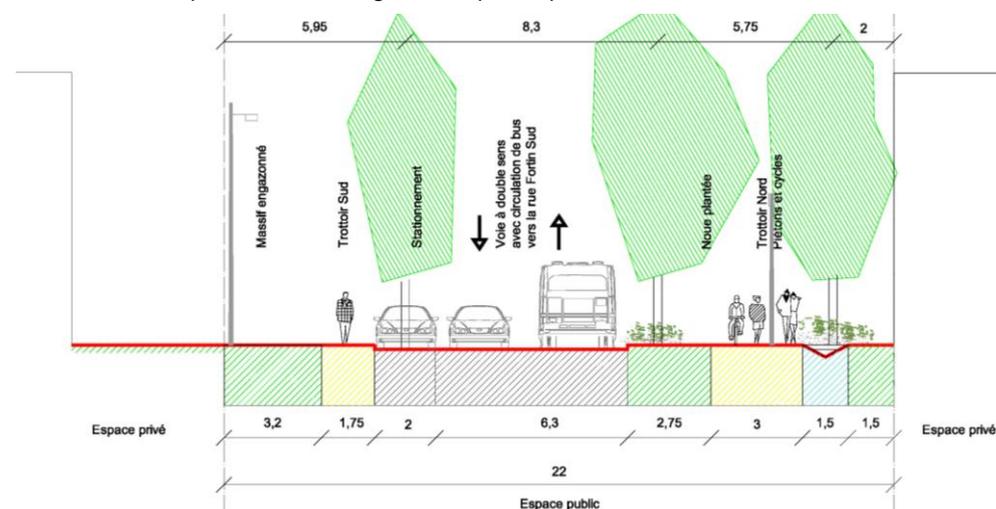
s Sud » :

- Sur le tronçon situé entre le giratoire de l'avenue de Strasbourg et la rue des « Fortins Sud », le profil est doté d'une bande réservée pouvant accueillir une circulation bus, d'une noue de collecte des eaux pluviales des espaces publics, d'alignements d'arbres, de trottoirs sur chaque rive, dont l'un sera à usage mixte piéton / cycle et enfin d'une bande d'espace vert en frange des espaces privés.



Rue Valentin Bousch - Profil en travers entre le giratoire de l'avenue de Strasbourg et la rue « des Fortins Sud »

- Sur le tronçon situé entre la rue des « Fortins Sud » et la partie Ouest, le profil est doté d'une bande de stationnement, d'une noue de collecte des eaux pluviales des espaces publics, d'alignements d'arbres, de trottoirs sur chaque rive, dont l'un sera à usage mixte piéton / cycle et enfin d'une bande d'espace vert en frange des espaces privés.



Rue Valentin Bousch - Profil en travers entre la rue « des Fortins Sud » et la partie Ouest

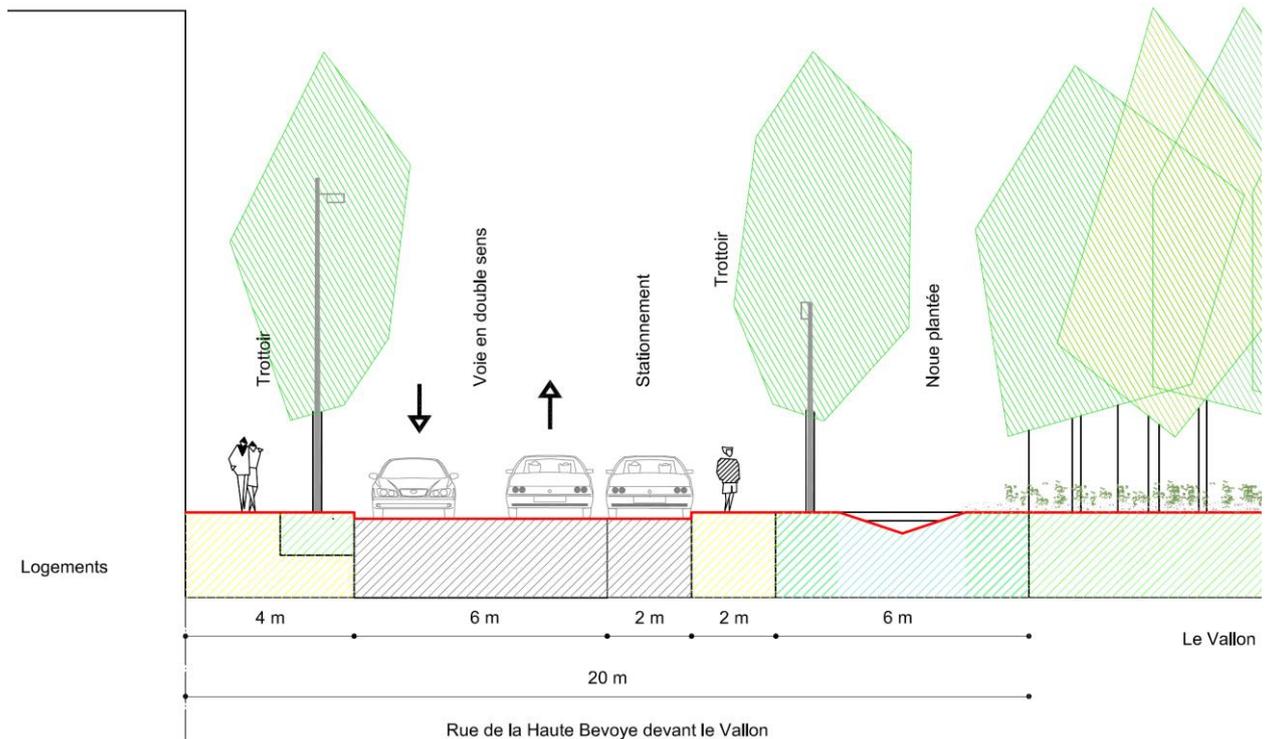
### 2.1.2. Rue de la Haute Bevoye

La rue de la Haute Bevoye existante sera redressée sur 400m environ, en maintenant le raccordement sur l'avenue de Strasbourg au niveau du hameau de Grigy. Elle est la voie d'entrée centrale de la ZAC.

Elle permet la desserte du secteur « Habitat » et des fermes urbaines, en contact avec le Vallon.

D'une largeur de 20m, elle est dotée d'une voie de circulation double sens de 6m, d'une bande de stationnement, de trottoirs sur chaque rive dont l'un est doté d'un alignement planté.

Une noue plantée collecte les eaux pluviales des espaces publics coté Vallon.



## 2.2. LES VOIES D'ENTREE DU SECTEUR NORD

Le secteur Nord de la ZAC n'a pas fait l'objet d'une étude de niveau AVP. La définition des voiries (profils, matériaux,...) n'est pas encore arrêtée et pourra être amenée à évoluer.

### 2.2.1. Rue « des Fortins Nord »

La rue « des Fortins Nord » se connecte sur la rue du Fort de Queuleu au Nord, dans le prolongement de la rue de Vercly.

Orientée Nord-Sud, elle est la rue centrale du secteur « Tertiaire ».

D'une vingtaine de mètres de large, elle est dotée d'une voie de circulation double sens pouvant accueillir une circulation bus, de trottoirs sur chaque rive, d'aménagements paysagers permettant éventuellement la gestion des eaux pluviales (noues) et des stationnements.

### **2.2.2. « Chemin de traverse »**

Le « chemin de traverse » se connecte sur l'avenue de Strasbourg.

Orienté Est-Ouest, il permet le maillage du secteur « Tertiaire » et croise la rue « des Fortins Nord ».

D'une quinzaine de mètres de large, il est doté d'une voie de circulation double sens, de trottoirs sur chaque rive, d'aménagements paysagers permettant éventuellement la gestion des eaux pluviales (noues).

### **2.2.3. Rue « du Fer à Cheval »**

La rue « du Fer à Cheval » se connecte sur l'avenue de Strasbourg, dans le prolongement du Boulevard Arago. Elle est la voie d'entrée principale du secteur « Tertiaire » de la ZAC depuis l'avenue de Strasbourg.

D'une vingtaine de mètres de large, elle est dotée d'une voie de circulation double sens pouvant accueillir une circulation bus, de trottoirs sur chaque rive, d'aménagements paysagers permettant éventuellement la gestion des eaux pluviales (noues).

### **2.2.4. « Parkway Est »**

Le « Parkway Est » se connecte sur l'avenue de Strasbourg.

Orienté Est-Ouest, il permet le maillage du secteur « Tertiaire ».

D'une quinzaine de mètres de large, il est doté d'une voie de circulation double sens, de trottoirs sur chaque rive, d'aménagements paysagers en lien avec le parc du Vallon.

## **2.3. LES RUES DE DESSERTE DU QUARTIER HABITAT**

Les rues du quartier d'habitat sont traitées pour permettre une circulation apaisée, de desserte locale.

En zone 30, elles sont orientées suivant un axe Nord-Sud et se connectent sur les rues Valentin Bousch et de la Haute Bevoie.

La rue « des Fortins », centrale et à double-sens, permet le passage d'une ligne de bus.

La rue « des Ormes » et la rue « du ruisseau » sont quant à elles organisées en sens unique, avec l'aménagement d'un contre-sens cyclable.

Des voies de desserte fine viennent mailler le réseau pour faciliter les cheminements piétons-cycles à l'intérieur du quartier et permettre une desserte de l'intérieur des îlots.

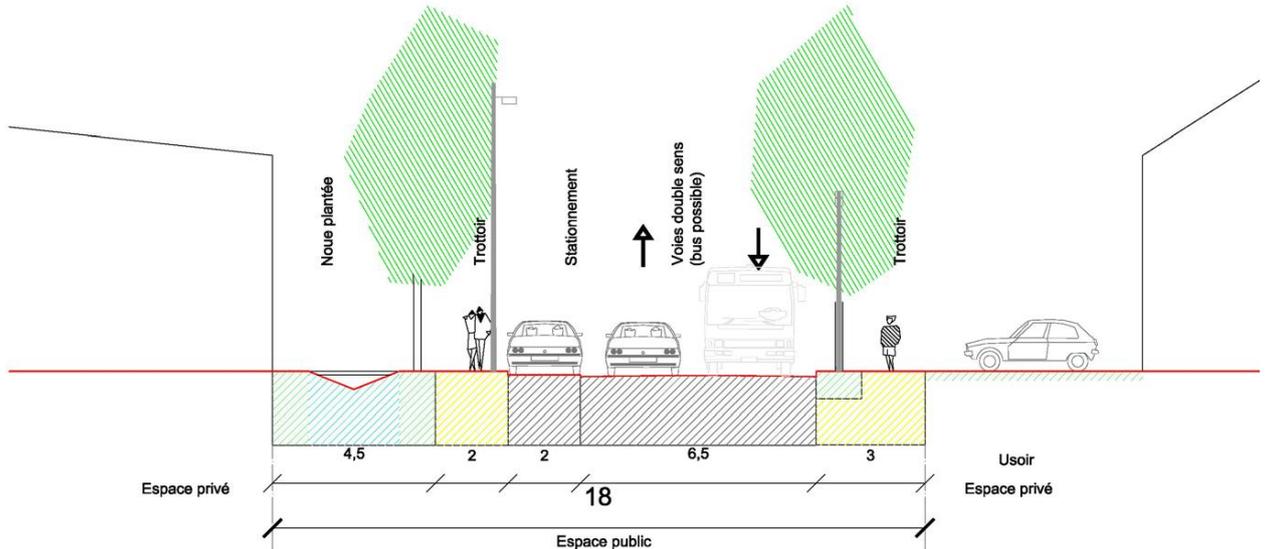
Des trottoirs sont aménagés de part et d'autre des rues pour faciliter les déplacements piétons.

Les constructions sont organisées en recul de l'espace public pour permettre la création d'usoirs, en référence aux villages lorrains.

### 2.3.1. Rue « des Fortins Sud »

La rue « des Fortins Sud » est la rue centrale du secteur « Habitat », reliant la rue Valentin Bousch et la rue de la Haute Bevoye.

D'une largeur de 18m, elle est dotée d'une voie de circulation double sens de 6,5m pouvant accueillir une circulation bus, d'une noue de collecte des eaux pluviales des espaces publics, d'une bande de stationnement, de trottoirs sur chaque rive avec des alignements plantés.



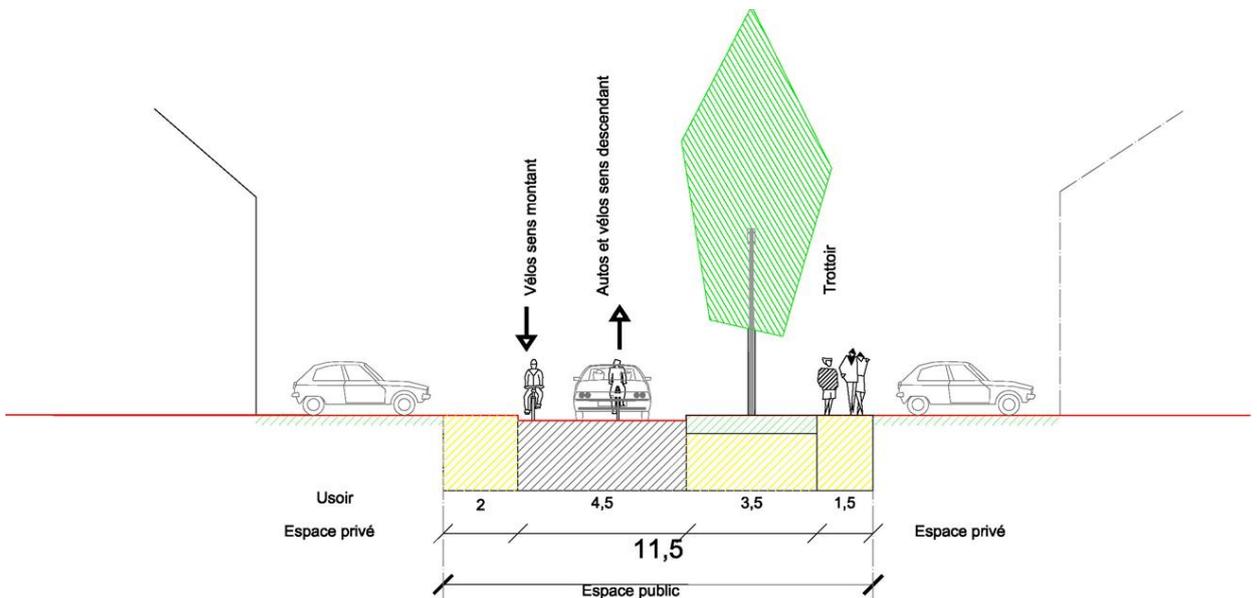
Rue « des Fortins Sud » - Profil en travers type

### 2.3.2. Rue « des Ormes » et rue « du Ruisseau »

La rue « des Ormes » et la rue « du Ruisseau » permettent le maillage respectivement de l'Est et de l'Ouest du secteur « Habitat ».

D'une largeur de 11,5m, elles sont dotées d'une voie de circulation en sens unique de 3m de large complétée d'un contre-sens cyclable de 1,5m, d'une large bande plantée dotée d'un alignement d'arbre, de trottoirs sur chaque rive.

Les mobilités actives (piétonne et cycle) ont ainsi dans cette zone de rencontre limitée à 30 km/h plus de place que celle réservée à la circulation automobile.

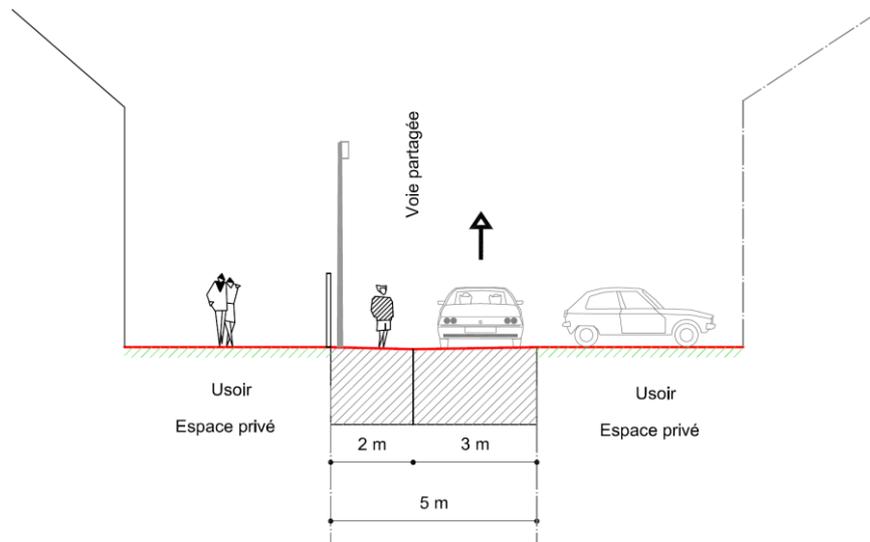


Rue « des Ormes » et Rue « du Ruisseau » - Profil en travers type

### 2.3.3. Voiries de desserte fine

Des voiries de desserte fine du secteur « Habitat » compléteront le maillage principal entre la rue « des Fortins Sud » et les rues « des Ormes » et « du Ruisseau ».

D'une largeur de 5m, elles auront un profil inversé, avec aménagement d'un caniveau, et pourront avoir le statut de zone de rencontre, sans distinction entre voie de circulation et cheminements piéton.



Voiries de desserte fine - Profil en travers type

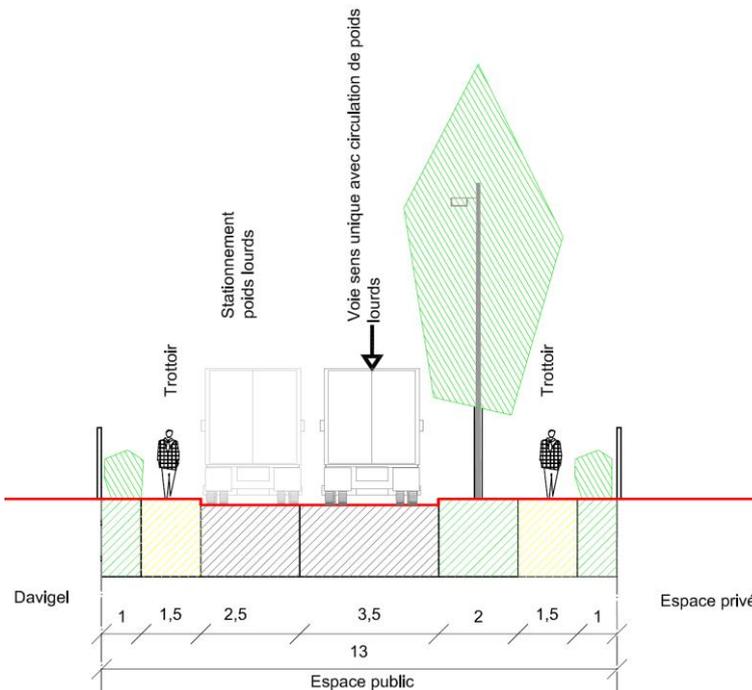
## 2.4. LA RUE DES FRÈRES PRILLOT

La rue des frères Prillot permet la desserte interne du secteur « Production ». Elle se connecte en deux points sur la rue Valentin Bousch.

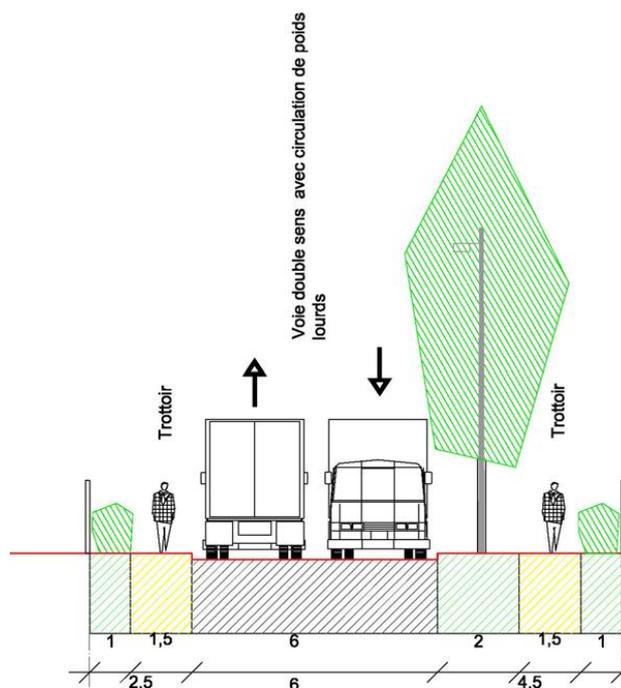
D'une largeur de 13m, elle est dotée :

- Sur un premier tronçon, d'une voie de circulation en sens unique de 3,5m et d'une bande de stationnement de 2,5m pouvant convenir au stationnement poids lourds
- Sur un second tronçon, d'une voie de circulation en double-sens de 6m

La voie est bordée par une bande plantée dotée d'un alignement d'arbre, de trottoirs sur chaque rive et de bandes d'espaces verts en limite des parcelles privées.



Rue des frères Prillot - Profil en travers type sens unique

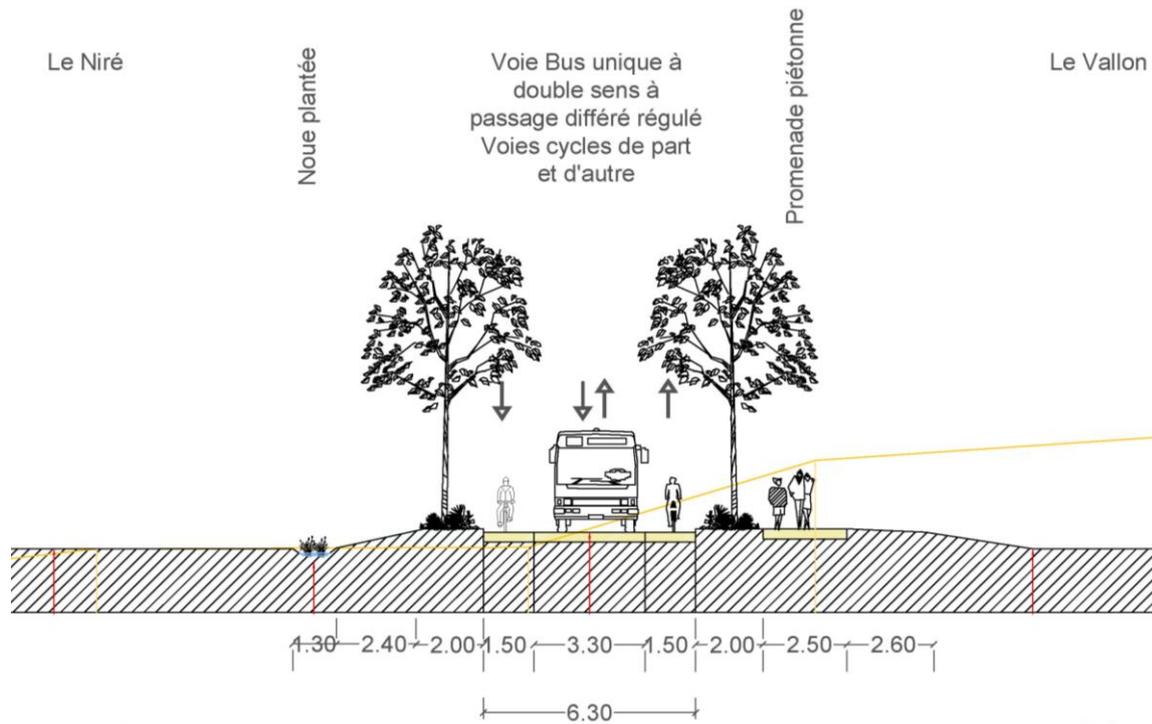


Rue des frères Prillot - Profil en travers type double-sens

## 2.5. LA RUE « DES FORTINS CENTRE »

La rue « des Fortins Centre » est exclusivement réservée à la circulation des bus et des modes doux.

Pour ces usages, elle permet la connexion entre les secteurs Nord et Sud de la ZAC en traversant le Vallon.



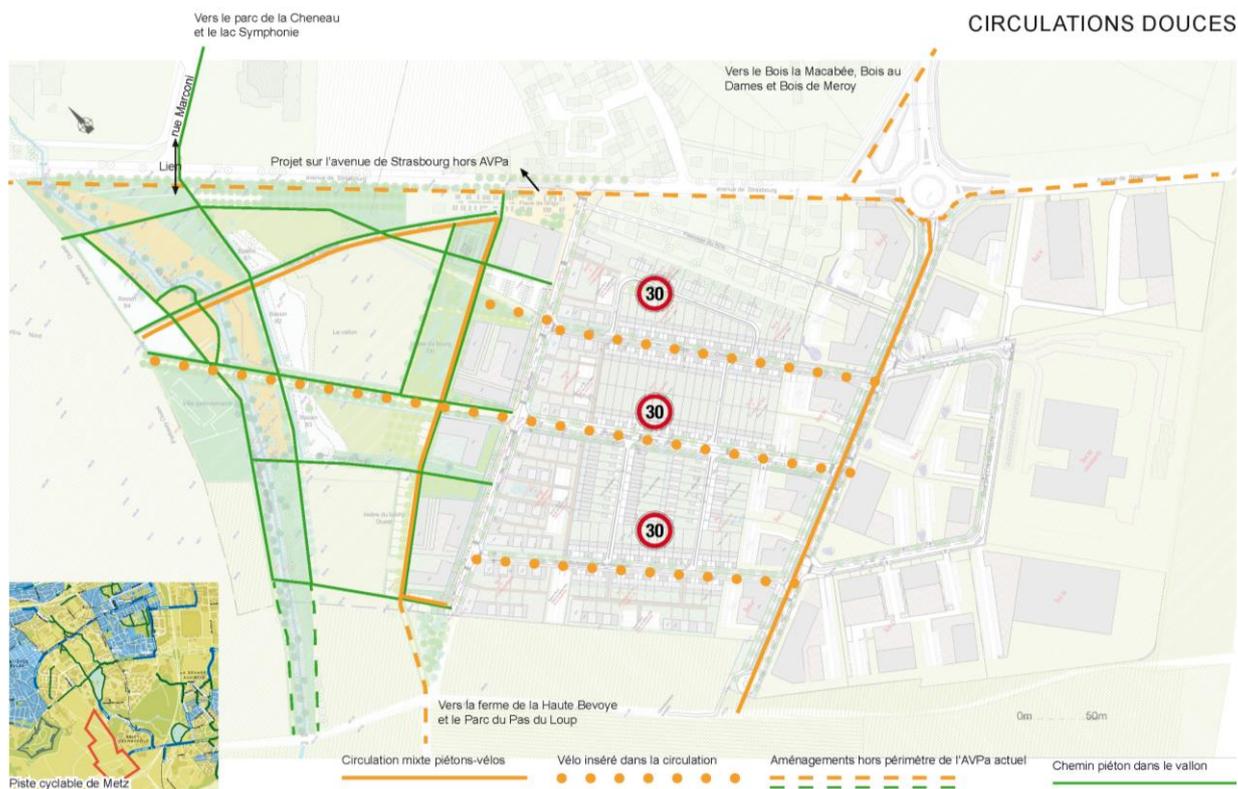
## 2.6. LES CHEMINEMENTS DOUX

En dehors des trottoirs et itinéraires cyclables aménagés le long des voiries, des cheminements doux sont implantés dans le Vallon.

Les cheminements principaux du Vallon, supportant les itinéraires cyclables en lien avec le Technopôle existant, seront aménagés en revêtement béton. Ils pourront également supporter la circulation des engins agricoles et des véhicules d'entretien des réseaux.

Les cheminements secondaires seront en stabilisé.

Au niveau de la roselière et en franchissement de la Seulhotte, des platelages bois seront installés.



Cheminements doux – Secteur Sud

## 2.7. L'AMENAGEMENT DU VALLON

Le projet se déploie autour d'un grand espace central, appelé Vallon, dans lequel coule la Seulhotte. Il assure une continuité paysagère de type agricole et de corridor écologique d'Ouest en Est, du Fort de Queuleu jusqu'au lac Symphonie. Son aménagement respectera les conclusions de l'étude faune / flore et milieu humide livrée en juin 2017.

Le Vallon est un vaste espace végétal de 12 ha, à forte valeur écologique notamment pour son espace de ripisylve et roselière qui met en avant l'eau. Les buissons en milieu ouverts seront maintenus pour ne pas impacter l'habitat des oiseaux. Les parties les plus généreuses sont dédiées à l'agriculture.

Le vallon permet également des promenades et voyage au travers ses milieux riches et son histoire.

La ripisylve et la roselière sont des milieux écologiques importants qui permettent de par leur végétation, une épuration naturelle des cours d'eau. Ces milieux sont également l'habitat de nombreux animaux. Elles développent des milieux naturels riches. On y va pour observer la faune et la flore typiques de ce milieu, c'est pourquoi le cheminement se fera sur des passerelles qui les protègent et mettent le public à distance.

L'aménagement des bassins de rétention autour de la Seulhotte sera réalisé avec l'objectif de préserver la ripisylve présente, voire de la renforcer.

Ces bassins constitueront des éléments paysagers structurants, pouvant accueillir des activités de promenade, de découverte de la Seulhotte. Ils pourront disposés de panneaux d'informations sur la villa gallo-romaine, d'équipement de parcours sportif (500 ou 1000m par exemple), d'espaces de prairie pour la détente et les loisirs...



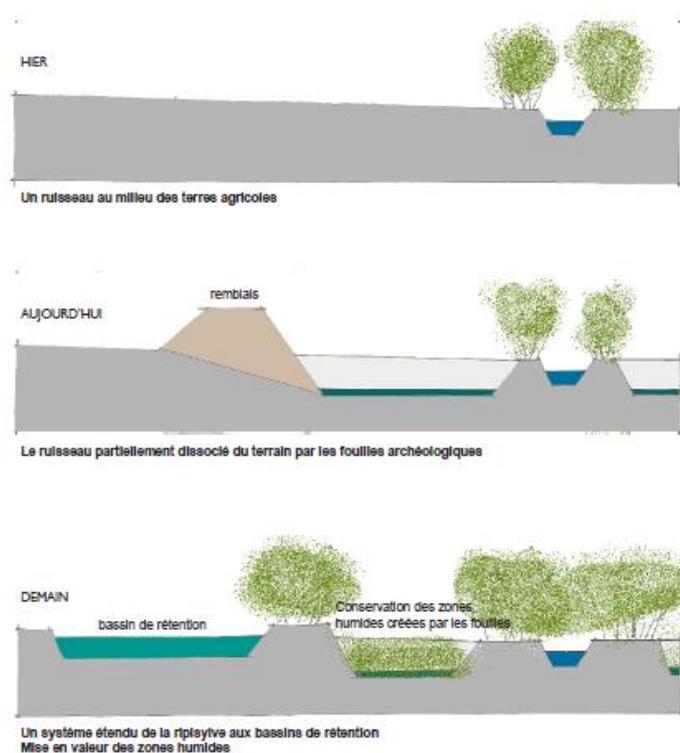
Aménagement du Vallon - Cheminements

## 2.8. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les débits de fuite des ilots privatifs seront repris par des canalisations enterrées. Les écoulements des voiries seront repris par des fossés enherbés ou par des canalisations enterrées.

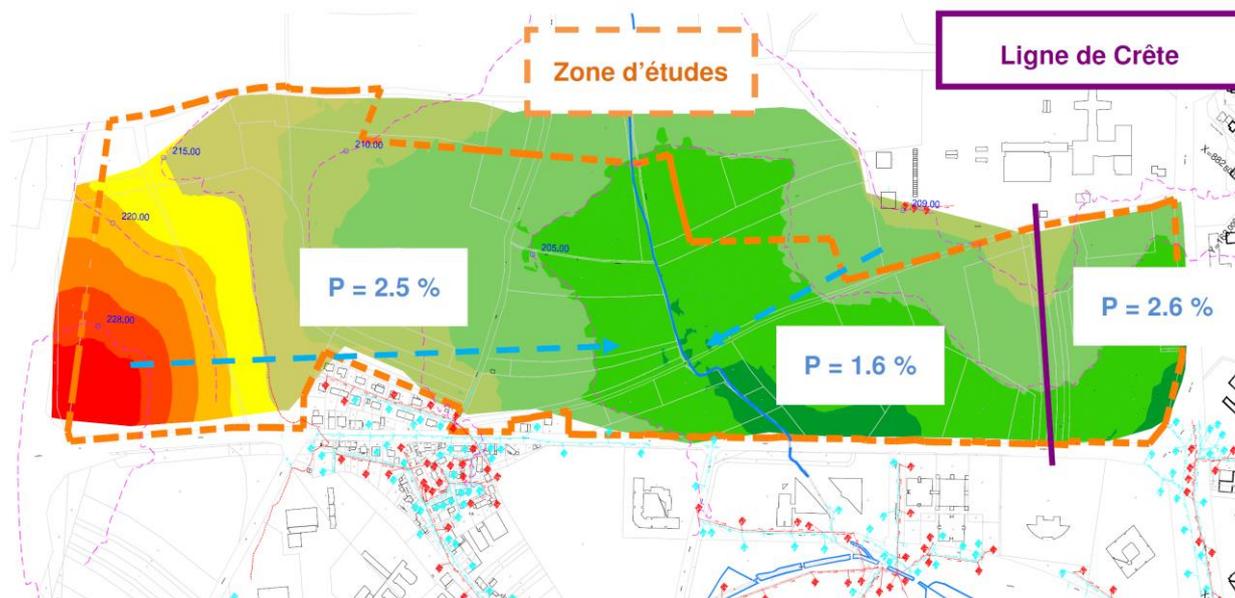
Au vu de la perméabilité extrêmement faible du secteur ( $3.10^{-6}$  à  $1.10^{-8}$  m/s), aucun dispositif d'infiltration n'a été dimensionné ou prévu.

Pour la partie Sud de la ZAC (en rive droite de la Seulhotte), les eaux pluviales seront acheminées vers un système de bassins de rétention reliés entre eux par des canalisations à pente nulle, ce qui permettra une répartition équivalente de la ligne d'eau pour chacun des bassins. La vidange de ces bassins sera assurée par débit de fuite vers un milieu humide, la roselière, qui dirigera ensuite les écoulements vers la Seulhotte, exutoire du projet.



Principe de la rétention des eaux pluviales de la partie Sud

Pour la partie Nord de la ZAC (en rive gauche de la Seulhotte), les eaux pluviales seront soit acheminées vers un bassin de rétention avant rejet vers la Seulhotte, soit acheminées vers un bassin de rétention avant rejet vers le réseau existant.



Relief de la ZAC, identification des écoulements principaux – Extrait du DLE

Les écoulements issus de l'impluvium extérieur seront captés par des fossés périphériques afin qu'ils ne soient pas dirigés vers la ZAC. Ces fossés permettront de rétablir l'écoulement naturel de cet impluvium en dirigeant les eaux vers leur exutoire naturel actuel : la Seulhotte.

Le secteur a été divisé en deux secteurs principaux :

- Les ilots privés, gérés à la parcelle, dont le débit de fuite est de 5 ou 10 l/s/ha avec un minimum de 5 l/s (du fait de contraintes techniques) ;
- Les secteurs dont les eaux pluviales sont gérées de manière collective (par les bassins de rétention) : espace public et habitat individuel dont le débit de fuite a été fixé à 10 l/s/ha ;

Ainsi, les eaux pluviales du domaine public et de l'habitat individuel seront toutes gérées dans des ouvrages de rétention. Les noues proposées n'auront qu'une fonction de collecte des écoulements.

Le débit de fuite retenu est de 327 l/s pour l'ensemble de la zone sud.

#### Bassins du secteur Sud de la ZAC

Pour rester conforme au DLE, la Seulhotte devra conserver un espace de liberté. Il est indiqué dans l'arrêté de la préfecture « qu'aucun aménagement en dur ne sera construit sur un espace de 5 mètres de part et d'autre du ruisseau. Une exception sera accordée sur les tronçons concernés par le franchissement par un axe routier ».

Les bassins de rétention seront mis en place hors de l'espace réservé à la Seulhotte. Afin d'intégrer au mieux ces ouvrages de rétention, il a été décidé de les faire peu profond (1m) et avec une pente amont identique au terrain naturel.



Schéma de principe de gestion des eaux de la zone Sud

## **2.9. LES RESEAUX**

### **2.9.1. AEP**

L'alimentation en eau potable de la ZAC se fera depuis un piquage sur la conduite d'alimentation principale DN600 située sous la rue « de la Haute Bevoye ».

Il est prévu que la conduite DN600 soit remplacée.

Le surpresseur existant sera déplacé pour s'intégrer au plan d'aménagement. Des pompes supplémentaires pourront s'avérer nécessaire en fonction des besoins des secteurs Nord et Sud de la ZAC.

Au niveau du secteur Sud, une maille principale en fonte DN300 sera mise en place depuis le surpresseur, le long de la rue « des Ormes », de la rue Valentin Bousch et de la rue « du Ruisseau ». Des bouclages secondaires en fonte DN200 permettront l'alimentation de l'ensemble des parcelles et poteaux incendies.

La conduite DN175 alimentant la prison et cheminant sous la rue de la Seulhotte nécessite une reprise non liée au projet d'aménagement. Le gestionnaire du réseau devra réaliser ces travaux en tenant compte du projet d'aménagement, en particulier au niveau du franchissement du ruisseau de la Seulhotte.

### **2.9.2. Electricité**

#### Réseau Haute tension

##### *Secteur Sud*

Alimentation du secteur Sud de la ZAC depuis le poste HTA existant de la rue Valentin Bousch.

Depuis ce poste HTA, qui sera déplacé pour être intégré à l'angle « Ormes/Bousch », il est prévu la mise en place d'une liaison HTA alimentant les autres postes du secteur Sud.

En première approche, 4 postes électriques seront à prévoir, implantés aux angles des rues « Ruisseau/Bousch », « ruisseau/Haute Bevoye », « Ormes/Bousch », « Ormes/Haute Bevoye ».

Le poste de Grigy, implanté sur le parking face au restaurant Beef & Co, sera déplacé dans le cadre de la création de la place de Grigy.

##### *Secteur Nord*

Alimentation du secteur Nord de la ZAC depuis le réseau HTA existant implanté sous l'avenue de Strasbourg.

#### Réseau Basse tension

Le réseau basse tension desservira les parcelles à partir des postes électriques de la ZAC.

2 fourreaux Ø110 et 1 fourreau Ø56 seront mis en place.

### **2.9.3. Télécom**

Le secteur Sud de la ZAC sera raccordé au réseau télécom mis en place à l'amorce de la rue Valentin Bousch.

Le secteur Nord de la ZAC sera raccordé au réseau télécom depuis les réseaux existants de l'avenue de Strasbourg ou de la rue des Hauts de Queuleu.

4 fourreaux Ø76/80 et 1 fourreau Ø42/45 seront mis en place.

Des chambres L2T ou L3T seront mises en place sur le réseau à intervalle régulier et aux changements de direction.

Les travaux financés et réalisés par l'aménageur comprennent le génie civil (terrassement, fourreaux, remblaiement, grillage avertisseur, chambres de tirage).

Le câblage sera mis en place par le fournisseur télécom.

### **2.9.4. Chauffage urbain**

#### Justification du choix

La desserte de la ZAC en chauffage urbain est un **choix énergétique très fort**.

En effet la centrale thermique de Metz-Chambière, principal outil de production d'électricité et de chauffage urbain de Metz, fonctionne sur le principe de la cogénération pour un rendement énergétique **de plus de 80%**, alors qu'un rendement de production classique d'électricité est de l'ordre de 35%. **Grâce à la cogénération**, la centrale de Metz-Chambière récupère la chaleur générée par la production d'électricité et la réutilise pour la production de chauffage urbain.

Pour assurer son fonctionnement, la centrale de Metz-Chambière utilise des combustibles diversifiés :

- la **biomasse** constituée de résidus de bois, 30% de la consommation,
- le **gaz**, 20 % de la consommation,
- le **charbon**, 20% de la consommation,
- la **vapeur** en provenance de l'UVE (unité de valorisation des déchets), 30 % de la consommation.

Soit 60% minimum d'énergie renouvelable.

**La cogénération** constitue en outre l'un des moyens les plus efficaces de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, responsables en grande partie de l'effet de serre.

Ainsi, la centrale de Metz-Chambière s'inscrit délibérément dans une politique de protection de l'environnement :

- chambres de combustion Dry Low Nox, divisant par cinq les émissions d'azote dans l'atmosphère,
- nouveaux brûleurs dans la Turbine (réduction de la consommation et du rejet d'eau),
- système d'insonorisation complet du bâtiment abritant la Turbine à gaz
- unité biomasse, présentant un bilan carbone neutre pour l'environnement.

#### Organisation du réseau

L'alimentation de la zone sera réalisée par les deux extrémités de la ZAC par les deux réseaux de chauffage urbain basse pression de Technopôle et Schuman qui s'interconnecteront au niveau de la ZAC par un bouclage en canalisations doubles pré-isolées acier DN 200 (sécurisation de l'alimentation). Sur ce feeder principal viendront se connecter l'ensemble des réseaux de distribution en acier pré-isolé (réduction progressive DN 100 - 80 - 65 suivant un schéma arborescent en « arête de poisson ») qui desserviront les sous-stations de chacun des clients.

L'aménageur de la ZAC prendra en charge l'ensemble des réseaux intérieurs (régime de température 109-70°C) qui permettront de desservir l'intégralité de la ZAC.

Le réseau basse pression desservira chaque bâtiment d'habitation et chaque logement sera équipé d'un skid individuel CIC permettant l'optimisation hydraulique du réseau, une performance énergétique optimale (pas de bouclage ECS commun, baisse des températures) ainsi que l'individualisation des comptages de chaleur et ECS. Ce skid sera installé par les preneurs.

Les bâtiments d'activités de production et tertiaires seront eux équipés de sous-station basse pression préfabriquées à haute performance énergétique.

### Connexion réseau Schuman

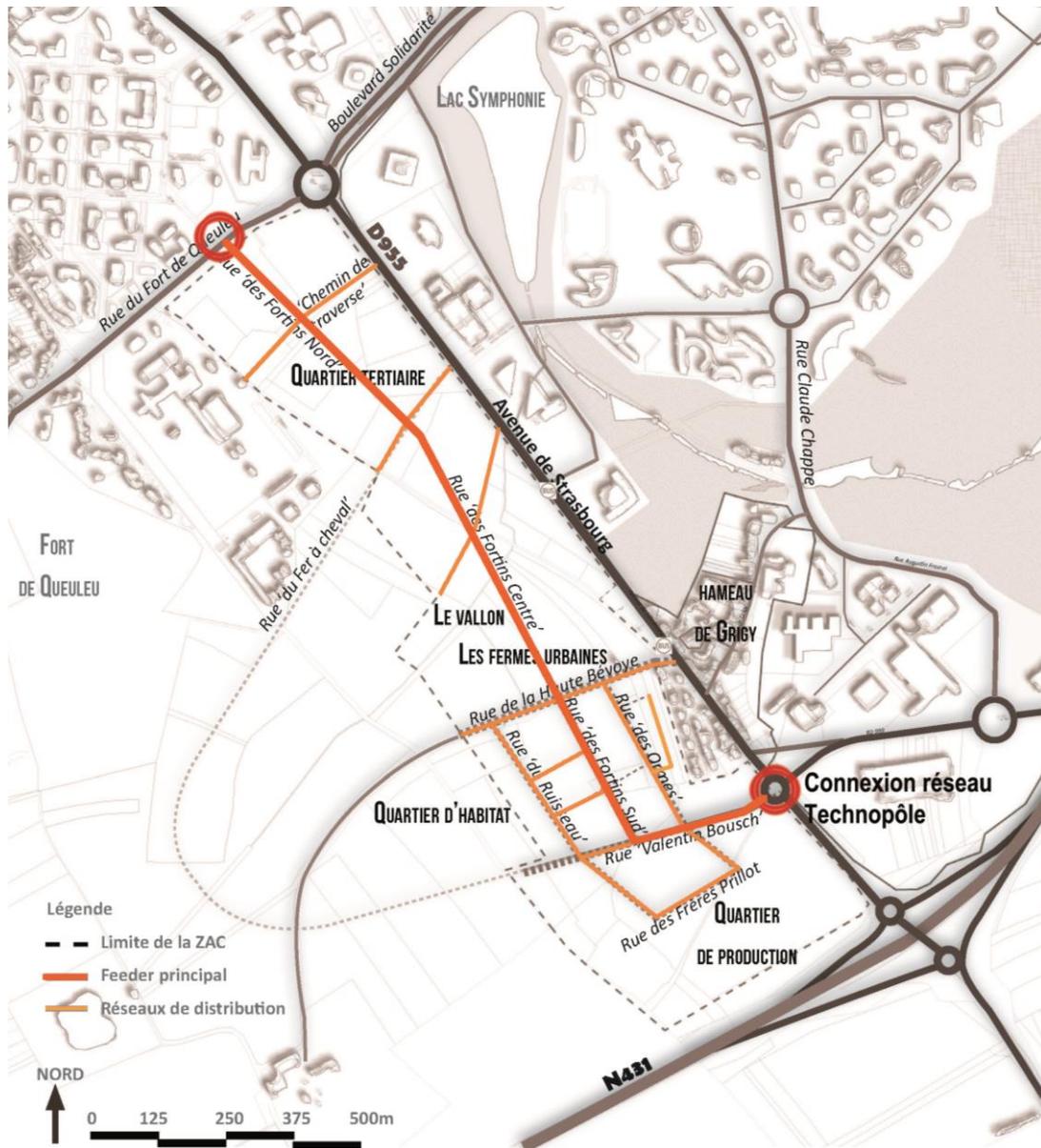


Schéma de principe de la desserte en chauffage urbain

### **2.9.5. Gaz**

A ce stade, il n'est pas prévu d'alimenter la ZAC en gaz, la ZAC devant être desservie par le chauffage urbain.

### **2.9.6. Eaux usées**

Le réseau à l'intérieur de l'opération sera réalisé en canalisation DN300mm en grès vernissé.

Les regards de visite seront en béton de diamètre intérieur 1000 mm et fermeture en tampon fonte classe D 400 sous voirie.

Les branchements particuliers seront réalisés en canalisation grès vernissé DN150 minimum, raccordés au collecteur par l'intermédiaire de culottes de raccordement.

L'ensemble de ces prestations sera conforme aux spécifications définies par l'exploitant Haganis (document RES-BC-ENR-004 « Prescriptions techniques liées à l'assainissement de zones d'urbanisation nouvelles » du 11/05/2015).

### 3. **EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE HORS PERIMETRE DE ZAC**

#### 3.1.1. **Rue de la Seulhotte**

La partie Nord de la rue de la Seulhotte, hors périmètre de la ZAC, sera reprise et requalifiée.

#### 3.1.2. **Carrefours à feux sur la rue du Fort de Queuleu**

Des carrefours à feux seront aménagés sur la rue du Fort de Queuleu pour permettre l'écoulement du trafic.

#### 3.1.3. **Rocade RN431**

**Le programme des équipements publics ne comprend pas le financement de la reprise des échangeurs de la RN431** et la mise à 2 voies de la section entre la rocade et le giratoire de la RD999.

**L'étude de circulation du Parc du Technopôle a mis en évidence la nécessité d'améliorer cet échangeur. Sa reprise devra être concomitante avec l'aménagement de la phase 1, et nécessairement avant l'urbanisation des îlots au Nord de la ZAC.**

**Il est également nécessaire de programmer une étude de déplacement avant l'aménagement de la phase 2.**

#### 3.1.4. **Avenue de Strasbourg modifiée**

L'avenue de Strasbourg sera adapté pour lui permettre de jouer son rôle d'agrafe entre le Technopôle et le Parc du Technopôle et au trafic de s'écouler :

- Elargissement de la plateforme de l'avenue
- Renouvellement des alignements d'arbres
- Création de trottoirs
- Création d'une circulation cyclable
- Régulation du trafic par feux tricolores
- Création ou modification de carrefours dimensionnés pour permettre l'écoulement du trafic selon les conclusions de l'étude de circulation.

**Ce réaménagement n'est pas compris dans le programme des équipements publics. Il sera réalisé par Metz Métropole.**

#### 4. MAITRISE D'OUVRAGE ET MOYEN DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Equipements publics à réaliser	Maitre d'ouvrage de l'équipement	Financement assuré par	Propriétaire de l'équipement après réalisation	Gestionnaire de l'équipement
Voiries	SAREMM	Bilan de l'opération	Metz Métropole	Metz Métropole
Réseaux assainissement EU et EP	SAREMM	Bilan de l'opération	Metz Métropole	Haganis
Adduction eau potable				
<i>Reprise DN600</i>	Veolia Eau	Bilan de l'opération	Ville de Metz	Veolia Eau
<i>Réseau interne</i>	SAREMM	Bilan de l'opération	Ville de Metz	Veolia Eau
Réseau électrique	SAREMM	40% URM 60% Bilan de l'opération	URM	URM
Chauffage urbain	UEM	Bilan de l'opération	Ville de Metz	UEM
Eclairage public et équipements	SAREMM	Bilan de l'opération	Metz Métropole	Metz Métropole
Espaces paysagers	SAREMM	Bilan de l'opération	Metz Métropole	Metz Métropole

N.B. les transferts de compétence en cours pourraient amener le transfert de certains équipements à Metz Métropole et non plus à la ville de Metz.

